



VILLE DE NORMANDIN

L'Écho

de l'hôtel de ville

Mai 2026 Volume 47, Numéro 2

Un héritage noble et fier

FÊTE de la Famille

**ENTRÉE
GRATUITE**

Samedi 6 JUIN 2026

AUX GRANDS JARDINS

De 11 h à 15 h

*****En cas de pluie, l'activité aura lieu au Centre sportif*****

PROGRAMMATION COMPLÈTE PAGE 11

2 Administration
3
4 Finances
5

2 Loisirs & culture
9
11

8 Organismes
10
7 Sécurité incendie

6 Travaux publics
7 Urbanisme
8

**BUREAUX
ADMINISTRATIFS**

HORAIRE RÉGULIER

Du lundi au jeudi:

8 h 30 à 11 h 45

12 h 45 à 16 h 30

Vendredi 8 h 15 à 11 h 45

**FERMETURE DES
BUREAUX :**

Saint-Jean-Baptiste:

Mercredi 24 juin

Confédération:

Mercredi 1^{er} juillet

Vacances estivales:

Du 20 au 31 juillet

inclusivement

POUR NOUS JOINDRE:

Ville de Normandin

1048, rue St-Cyrille

Normandin (Québec)

G8M 4R9

418 274-2004

admin@ville.normandin.qc.ca

www.ville.normandin.qc.ca

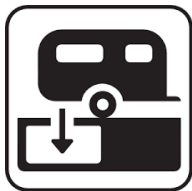


Ville de Normandin

Ville de Normandin

loisirs et culture

**URGENCE aux travaux
publics en dehors
des heures de bureau:
418 515-0424**



**STATION DE VIDANGE
POUR MOTORISÉ**

Située à l'arrière du Centre sportif
au 975, rue du Centre sportif
Normandin

**La Ville souhaite la bienvenue
aux nouveaux employés :**

- Jean-François Langevin au poste de journalier aux travaux publics
- Jimmy T. Marcil au poste de journalier aux travaux publics (remplacement occasionnel)
- Victoria Bélanger-Bergeron au poste d'adjointe responsable des loisirs
- Frédérique Martel, Maélie Girard, Kéllya Mailloux et Médéric Vincent au poste d'animateur de camp de jour

Félicitations à tous !

**CAMP de
JOUR**

ÉTÉ 2026



Du 23 juin au 14 août 2026

**PÉRIODE
D'INSCRIPTION:**

Du 4 mai au 5 juin 2026

EN LIGNE:

www.ville.normandin.qc.ca
Cliquez sur *Services en ligne,*
Inscription aux activités

INFORMATION:

418 274-2004, poste 3255





Chères citoyennes, chers citoyens de Normandin,

Avec l'arrivée des beaux jours, notre municipalité retrouve une énergie bien particulière. La lumière s'installe, les espaces extérieurs reprennent vie et l'on sent peu à peu l'effervescence revenir dans notre quotidien.

En cette période, les efforts se poursuivent afin de préserver et d'améliorer notre milieu de vie. Certaines initiatives progressent en arrière-plan contribuant au développement harmonieux de notre communauté et à l'évolution de nos services, toujours dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Je suis également heureuse de souligner que notre municipalité maintient une situation financière saine et rigoureuse (voir le vidéo de l'assemblée publique ordinaire du 11 mai 2026 pour visionner la présentation des états financiers 2025 à partir du Site Web ou sur YouTube), nous permettant d'envisager l'avenir avec confiance et responsabilité.

Je tiens à remercier sincèrement les employés municipaux, les bénévoles et tous ceux et celles qui, par leur engagement, contribuent à faire évoluer notre municipalité avec dévouement.

Je vous souhaite une très belle période de beau temps, remplie de moments agréables, de rencontres et de petits bonheurs au quotidien.

Avec toute ma gratitude,

Jacinthe Doucet, votre mairesse.



TAXES MUNICIPALES

Deuxième versement :
1^{er} juin

- En ligne (à partir du site Internet de votre institution financière), vous devez rechercher « ville Normandin ».
- Par chèque
- En argent

Une boîte située près de l'entrée de l'hôtel de ville est disponible en tout temps pour recevoir vos paiements par chèque si vous ne pouvez passer sur les heures d'ouverture des bureaux.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS



Les élus et la direction générale tiennent à souligner les 10 années de service de M. Guy Renaud au poste de gardien de nuit au Site touristique Chute à l'Ours.

Merci de faire partie de notre équipe !

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

15 JUIN - 13 JUILLET - 17 AOÛT - 14 SEPTEMBRE

L'ordre du jour des séances sera publié sur le site Internet de la Ville le vendredi précédant la rencontre dès 12 h.

LES ASSEMBLÉES
PUBLIQUES ONT LIEU
À 20 H, À LA SALLE
DU CONSEIL
MUNICIPAL.



ELLES SONT
DIFFUSÉES EN
DIRECT SUR NOTRE
CHAÎNE YOUTUBE.

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Année 2025	Année 2024
REVENUS		
Taxes	4 821 173 \$	4 749 335 \$
Compensations tenant lieu de taxes	437 422 \$	495 712 \$
Transferts	1 518 468 \$	1 095 606 \$
Services rendus	1 285 121 \$	1 271 846 \$
Droits, amendes, pénalités, revenus de placements	131 818 \$	61 473 \$
Autres revenus	337 503 \$	334 927 \$
TOTAL	8 531 505 \$	8 008 899 \$
DÉPENSES		
Administration générale	1 182 837 \$	1 047 646 \$
Sécurité publique	923 686 \$	903 065 \$
Transport	1 266 620 \$	1 115 058 \$
Hygiène du milieu	1 025 605 \$	952 171 \$
Santé et bien-être	25 510 \$	46 647 \$
Aménagement, urbanisme et développement	431 828 \$	433 525 \$
Loisirs et culture	1 927 309 \$	1 870 021 \$
Frais de financement	239 693 \$	214 418 \$
Amortissement	1 817 429 \$	1 744 436 \$
TOTAL	8 840 517 \$	8 326 987 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(309 012 \$)	(318 088 \$)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Revenus d'investissements	(386 073 \$)	(210 278 \$)
Autres éléments de conciliation	894 565 \$	1 138 873 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	199 480 \$	610 507 \$

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR SECTEURS

	Année 2025	Année 2024
SECTEURS		
Administration générale	163 472 \$	49 513 \$
Sécurité publique	5 533 \$	45 170 \$
Transport	1 089 177 \$	76 420 \$
Hygiène du milieu	41 998 \$	95 466 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	326 161 \$	374 714 \$
Loisirs et culture	162 432 \$	115 284 \$
TOTAL	1 788 773 \$	756 567 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	351 349 \$	943 513 \$
Débiteurs	2 177 753 \$	2 083 740 \$
Prêts	88 601 \$	98 161 \$
Participations entreprise municipale et partenariats	582 191 \$	569 927 \$
TOTAL	3 199 894 \$	3 695 341 \$
PASSIFS		
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0 \$	0 \$
Emprunts temporaires	0 \$	0 \$
Créditeurs et charges à payer	875 971 \$	899 248 \$
Revenus reportés	170 706 \$	91 824 \$
Dettes à long terme	7 087 306 \$	7 338 499 \$
TOTAL	8 133 983 \$	8 329 572 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(4 934 089 \$)	(4 634 231 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	24 915 257 \$	24 944 791 \$
Autres	502 118 \$	481 738 \$
TOTAL	25 417 375 \$	25 426 529 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ		
Excédent de fonctionnement non affecté	1 384 161 \$	1 414 681 \$
Excédent de fonctionnement affecté	346 500 \$	236 500 \$
Réserves financières et fonds réservés	537 754 \$	512 174 \$
Financement des investissements en cours	(871 905 \$)	(309 747 \$)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	19 086 776 \$	18 938 690 \$
TOTAL	20 483 286 \$	20 792 298 \$

Dans la continuité des opérations printanières amorcées au cours des dernières semaines, le Service des travaux publics souhaite informer la population des interventions en cours et à venir, ainsi que rappeler certaines consignes importantes afin d'assurer le bon déroulement de la saison.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les travaux de rinçage du réseau d'aqueduc, reliant nos puits à la municipalité, seront effectués du 13 au 29 mai.

Durant ces périodes, il pourrait y avoir une baisse temporaire de la pression d'eau et/ou une eau brouillée ou colorée.

Si votre eau devient brouillée, il est recommandé de laisser couler l'eau froide quelques minutes jusqu'à ce qu'elle redevienne claire.



OPÉRATIONS PRINTANIÈRES À VENIR

Balayage des rues

Les opérations de balayage des rues sont en cours. La priorité est aux artères principales, puis aux rues résidentielles.

Pour faciliter le travail des équipes :

- Évitez de stationner votre véhicule dans la rue lors des opérations;
- Ne balayez pas et ne soufflez pas le sable ou les débris de votre terrain vers la chaussée. Votre collaboration permet d'accélérer les travaux et d'assurer un nettoyage efficace.

Nettoyage des puisards

Inspection et dégagement pour prévenir les accumulations d'eau.

Les citoyens peuvent aider en retirant les débris autour des grilles en façade de leur résidence.

Réparation des nids-de-poule

Interventions temporaires ce printemps. Les réparations permanentes sont planifiées en période estivale.



GESTION DE L'EAU ET DRAINAGE

Afin de prévenir les problématiques :

- Assurez-vous que les fossés, ponceaux et drains situés sur votre propriété sont dégagés.
- Vérifiez que l'écoulement de l'eau se fait adéquatement.
- Assurez-vous que vos descentes de gouttières se déversent en surface de votre terrain au moins à 150 mm de votre bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain souterrain de votre bâtiment. L'évacuation des eaux pluviales d'un terrain doit se faire en surface.

(Réf.: Règlement .096-1989 article 28)

Une gestion inadéquate des eaux de ruissellement peut entraîner :

- Une surcharge du réseau municipal (égouts et drainage);
- La formation d'accumulations d'eau ou de glace sur la chaussée;
- Des risques accrus de refoulement d'égout;
- Une détérioration prématurée des infrastructures routières.

Une bonne gestion de l'eau sur les terrains privés contribue directement à la performance du réseau municipal et à la sécurité de tous.



TRAVAUX À VENIR

Tel qu'annoncé précédemment, plusieurs travaux majeurs seront réalisés en 2026, notamment :

- Le prolongement du réseau sanitaire dans le secteur des Grands Jardins;
- La construction d'une nouvelle caserne pour la Régie intermunicipale GEANT;
- Le projet de parc agroalimentaire dans le secteur de l'avenue des Bassins.

D'autres projets d'entretien et d'amélioration des infrastructures municipales se déploieront progressivement au cours de la saison estivale.

Ces interventions pourraient occasionner certaines entraves à la circulation.

Nous vous remercions de :

- Respecter la signalisation en place;
- Adapter votre conduite à proximité des chantiers;
- Faire preuve de vigilance et de courtoisie.

Votre patience et votre collaboration sont toujours appréciées.

NOUS JOINDRE

Pour toute question, demande d'intervention ou pour signaler une problématique, nous vous invitons à communiquer avec le Service des travaux publics.

Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi : 7 h 30 à 17 h
Vendredi : 7 h 30 à 12 h

Téléphone :
418 274-2004, poste 3216

En dehors des heures d'ouverture
(soir et fin de semaine)

Téléphone d'URGENCE –
Travaux publics :
418 515-0424

OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION

La municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des citoyens qu'un **permis de construction est obligatoire** pour tous travaux de construction, de rénovation ou d'amélioration effectués sur une propriété, qu'ils soient réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment.

Cette exigence vise à assurer la conformité des travaux aux règlements d'urbanisme en vigueur, ainsi qu'à garantir la sécurité et l'harmonisation du milieu bâti.

Ainsi, aucun travail ne peut être entrepris sans l'obtention préalable d'un permis, à l'exception des travaux considérés comme des **menus travaux d'entretien**, tels que définis à l'**article 6.2.1 du règlement #427-2011**. Ces travaux sont les seuls exemptés de l'obligation d'obtenir un permis de construction.

Nous invitons les citoyens à communiquer avec le service d'urbanisme avant d'entreprendre leurs travaux afin de vérifier si un permis est requis et d'obtenir toute l'information nécessaire.

Le respect de cette procédure permet d'éviter des délais, des complications et d'assurer la conformité des projets réalisés sur le territoire.

Isabelle Poirier, Inspectrice en bâtiment et environnement

PÉRIODES D'ARROSAGE

Avec l'arrivée de la saison estivale, la Ville vous rappelle que l'arrosage par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux des pelouses, haies, arbres, arbustes et autres végétaux est permis uniquement de **20 h à 23 h** les jours suivants:

- Adresses paires: les mardis, jeudis et samedis;
- Adresses impaires: les mercredis, vendredis et dimanches;

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Réf.: Règlement 557-2019

Isabelle Poirier
Inspectrice en bâtiment
et environnement



VOTRE SERVICE D'INCENDIE VOUS INFORME

Les brûlages du printemps : soyez prudents !

Chaque année, près du quart des incendies de forêt sont allumés par des brûlages domestiques. En **mai et juin**, ces brûlages causent la moitié des incendies forestiers.

Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage, le déchiquetage ou en disposer à l'ÉCOCENTRE le plus près de chez-vous, plutôt que des brûler. Il est **INTERDIT** par la Loi sur la qualité de l'environnement de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.

AVANT LE BRÛLAGE

- **Se procurer un permis de brûlage.**
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction et d'une surveillance constante.
- Faire de petits feux, car ils sont plus faciles à contrôler.
- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation.
- Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. Lors de vents de plus de 20 km/h, éviter de faire un feu.

PENDANT LE BRÛLAGE

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile et des pneus.
- Porter une attention particulière aux étincelles.

APRÈS LE BRÛLAGE

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer de brûler pendant 72 heures.



Pourquoi être prudent au printemps ?

Le danger d'incendie est accru en mai et juin, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT

GIRARDVILLE — SAINT-EDMOND-LES-PLAINES — ALBANEL NORMANDIN — SAINT-THOMAS-DIDYME

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LOGEMENTS LOCATIFS

Dans un contexte où la disponibilité des logements représente un enjeu important, la Ville de Normandin met en place un programme de crédit de taxes foncières visant à encourager la construction et l'aménagement de logements locatifs sur son territoire.

Ce programme s'adresse aux propriétaires et promoteurs souhaitant réaliser des projets résidentiels comprenant **deux (2) logements locatifs et plus**. Il vise autant la construction de nouveaux immeubles que la transformation ou l'amélioration de bâtiments existants, sous certaines conditions.

L'objectif est de stimuler le développement résidentiel, de contribuer à la vitalité économique de la municipalité et, surtout, d'augmenter l'offre de logements disponibles pour les citoyens.

L'aide financière prend la forme d'un crédit de taxes foncières applicable sur une période de trois ans :

- 100 % du crédit la première année
- 75 % la deuxième année
- 50 % la troisième année

Les demandes sont acceptées en continu, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ou jusqu'au 31 décembre 2028.

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec la Ville de Normandin afin d'obtenir plus d'information ou pour déposer une demande.

En soutenant ce type d'initiative, la Ville souhaite favoriser un milieu de vie dynamique et répondre aux besoins grandissants en habitation.

Pour être admissibles, les projets doivent notamment :

- être destinés à des fins résidentielles locatives (non touristiques)
- comprendre un minimum de deux logements
- respecter l'ensemble de la réglementation municipale en vigueur
- faire l'objet d'une demande avant le début des travaux



Isabelle Poirier
Inspectrice en bâtiment et environnement
inspectionnormandin@regiegeant.ca
418 274-2004, poste 3219

RETARDEZ LA TONTE DE VOTRE PELOUSE

Et si on donnait un coup de pouce à la nature... simplement en retardant la tonte ?

Ce printemps, la Ville invite les citoyens à **laisser pousser leur pelouse un peu plus longtemps**. Pourquoi? Parce que les premières fleurs comme les pissenlits sont une **source essentielle de nourriture pour les pollinisateurs**, comme les abeilles.



En attendant quelques semaines avant de tondre :

- Vous contribuez à la biodiversité;
- Vous aidez les insectes indispensables à notre environnement;
- Vous posez un geste simple, mais concret.

Chaque petite action compte. Ensemble, faisons fleurir notre ville !

MAISON DES AÎNÉS
Carré Nérée

**3 LOGEMENTS
DISPONIBLES**

3 1/2

Info:
418 274-6373

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Lors de la Soirée reconnaissance des bénévoles, la Ville a souligné l'engagement exceptionnel de plusieurs citoyens et organismes qui contribuent au dynamisme de notre communauté.

Des distinctions ont été remises à des bénévoles pour leurs nombreuses années d'implication, ainsi qu'à des élus ayant complété plusieurs mandats au sein du conseil municipal. Des organismes ont également été reconnus pour leur contribution à l'organisation d'événements rassembleurs qui font rayonner notre milieu.

La Ville remercie chaleureusement toutes les personnes honorées pour leur précieux engagement et leur contribution à la vie communautaire.



5 ans



10 ans



15 ans



20 ans



45 ans



30 ans

IMANDAT *en tant que membre du conseil municipal*



RELÈVE *bénévole*



ORGANISME *Coup de coeur*



LES FINALISTES SONT:

1. LES GRANDS JARDINS
2. ORCHESTRE À VENT DE NORMANDIN
3. O'PARTAGE ET CORPS DE CADET

ÉVÈNEMENT *sportif*



LES FINALISTES SONT:

1. TOURNOI FAMILIAL 2025
2. LES ÉPÉVIERIS JUNIOR AA
3. COMPÉTITION AMICALE À LA PUMPTRACK ORGANISÉE PAR OLIVIER TREMBLAY

ÉVÈNEMENT *culturel / artistique*



LES FINALISTES SONT:

1. SPECTACLE DE DANSE DES ÉLÈVES DE DANSE-ÉTUDE À LA POLYVALENTE DE NORMANDIN
2. SYMPOSIUM DE LA CHUTE À L'OURS
3. DÉVOILEMENT DE L'ŒUVRE EN HOMMAGE À DÈDÉ FORTIN

ÉVÈNEMENT *de loisir communautaire*



LES FINALISTES SONT:

1. HALLOWEEN SUR ST-CYRILLE
2. L'EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES
3. CONCOURS INTERNATIONAL DE PIZZA LOCALE

MOIS DE MARIE

Thème : Offrir un bouquet de chapelet à la Vierge Marie

PÉLERINAGE : à Normandin en présentiel, intérieur (logement vacant 35 places disponible) ou extérieur (en audio) et aussi sur la page Facebook *Paroisse Esprit-Saint des Grandes-Rivières* à 19 h

QUAND : à 19 h du 23 au 31 mai avec animation et le 31 mai chapelet et Messe

ENDROIT : au 211 rue St-Cyrille, Normandin

Tous les jours du mois de mai et en saison estivale : visites et recueillement libres sur le lieu du site.

Si à l'extérieur, apporter vos chaises et vos habits chauds.

P.S : pour assister à l'intérieur peu importe la journée, réservation autant que possible. Vous pouvez réserver dès maintenant pour la neuvaine.

Tirage de gros chapelet tous les soirs.

Responsable : Brigitte Boutin : 418 637-6455 ou par Messenger

Soyez les bienvenus à cette neuvaine.



CAPITATION 2026

La Communauté chrétienne Saint-Cyrille vous invite à donner pour notre paroisse. Soyons généreux, pour tous les services offerts, l'entretien des bâtiments et du cimetière, etc.

Il faut savoir également que nous hébergeons gratuitement certains organismes de notre communauté, tels que La Moisson, Entre'aide au décès, La Guignolée au besoin . . . Quelques autres tels que O'Partage, les Amis des aînés et l'OVN sont à des coûts de location très minimes, pour que tous puissent continuer leurs activités. Si nous voulons poursuivre dans ce sens, nous avons besoin de votre soutien.

Pour adhérer au retrait direct, communiquez au numéro ci-dessous.

Capitation 80 \$ par personne

Tribut diocésain 5 \$ par personne

Cimetière 10 \$ par famille

Chauffage 20 \$ par famille

Vous pouvez aussi faire parvenir un chèque ou des chèques postdatés par la poste à l'adresse suivante:

C. C. St-Cyrille Normandin,

1073 rue St-Cyrille Normandin (QC) G8M 4J3

Téléphone: 418 274-2126

Vous pouvez payer votre capitation et vos dons par virement Interac / Accès D ou autres en utilisant l'adresse courriel: fabriquenormandin@hotmail.com.

Si besoin d'un mot de passe, utilisez votre nom de famille.



Merci de votre générosité !

Ange-Aimé Vallée
Responsable

EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES

SPORTS - COMPACTS - MODIFIÉS
MOTOS ANTIQUES
MOTONEIGES ANTIQUES
VÉHICULES AGRICOLES ANTIQUES

POUR INFO
DENIS : 418-637-5926
RÉMI : 418-515-3361

REMISS AU
LENDEMAIN EN
CAS DE PLUIE

MOITIÉ-MOITIÉ
ET
PRIX DE
PRÉSENCE

AU PROFIT DES GRANDS JARDINS DE NORMANDIN

11 JUILLET 2026

MARCHÉ AUX PUCES : 20\$ / PARTICIPANT
EXPOSANT : 15\$
ENTRÉE VISITEURS : GRATUITE

RESTAURATION À PROXIMITÉ
HOT-DOGS ET BREUVAGES EN VENTE SUR LE SITE

1515, AVENUE DU ROCHER, NORMANDIN, G8M 3X4

TIRAGE FOYER EXTÉRIEUR

2 foyers, donc 2 chances de gagner... d'une valeur totale de 1 400 \$ pour rester bien au chaud (ou rendre tes voisins jaloux).

Le billet \$10

Les profits iront aux Grands Jardins de Normandin. Le tirage aura lieu sur place.

Gracieuseté de **INOTECH**
INOTECHCANADA.COM

FÊTE de la Famille

ENTRÉE
GRATUITE

Samedi 6 JUIN 2026

AUX GRANDS JARDINS

De 11 h à 15 h

Apportez votre couverture et votre lunch,
et venez pique-niquer avec nous dans
une ambiance festive et conviviale !

SUR PLACE :

- JEUX GONFLABLES - MAQUILLAGE
- MASCOTTES - O'PARTAGE
- COMPÉTITION AMICALE SUR LE PUMPTRACK ORGANISÉE PAR OLIVIER TREMBLAY
- LA MAISON DES JEUNES
- MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS DE NORMANDIN
- VENTE DE LIVRES USAGERS
- REMISE D'ARBRES

***** En cas de pluie, l'activité aura lieu au Centre sportif *****

**LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS**





CHUTE À L'OURS
SITE TOURISTIQUE



Notre site internet



ACCÈS GRATUIT

CITYOYENS DE NORMANDIN



RESTO

HORAIRE ESTIVAL

20 JUIN AU 20 SEPTEMBRE 2026

Dimanche	9h à 20h
Lundi	11h à 20h
Mardi	11h à 20h
Mercredi	8h à 20h
Jeudi	8h à 20h
Vendredi	11h à 20h
Samedi	11h à 20h



PISCINE

HORAIRE

20 JUIN AU 23 AOÛT 2026

LUNDI AU DIMANCHE

11h à 12h30

13h00 à 17h00

17h30 à 20h00

